



The Forests Dialogue

Investir dans la REDD-plus

Résumé du consensus atteint par The Forests Dialogue—Septembre 2009

Entre avril et septembre 2009, The Forests Dialogue* a tenu quatre dialogues internationaux auxquels ont participé près de 100 leaders de groupes d'acteurs responsables des forêts pour le secteur privé et les communautés de l'environnement, de la science, des populations autochtones et tributaires des forêts.

De ces dialogues est issu un consensus sur le financement de la REDD plus qui comprend 26 recommandations. Si elles sont adoptées, ces recommandations garantiront l'intégrité de la REDD plus en tant que mécanisme de lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts ainsi que par la conservation et la gestion durable des forêts. Les 26 recommandations sont présentées intégralement dans un document distinct. Les principaux points du consensus sont résumés ci dessous.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- ➔ Les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent être suffisamment robustes pour faire face aux fuites de carbone dans chaque pays et au niveau international; ils doivent utiliser des données de référence crédibles, parvenir à une additionnalité vérifiable et faire en sorte que les résultats soient à la hauteur de l'investissement.
- ➔ La REDD-plus doit conduire à de véritables réductions de CO₂, renforcer les fonctions écosystémiques des forêts et la fourniture de services écosystémiques d'importance critique, protéger et respecter les droits des populations autochtones et des communautés locales et garantir un partage équitable des avantages.
- ➔ Outre la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent aussi créer des incitations pour d'autres actions en matière de conservation et de gestion durable des forêts et d'amélioration des stocks de carbone.
- ➔ Les processus REDD-plus doivent permettre une participation large de tous les acteurs, sur pied d'égalité, aux niveaux national et international.

UNE APPROCHE EN PLUSIEURS PHASES

- ➔ Une approche progressive permettra à la REDD-plus de s'attaquer aux moteurs du déboisement en fonction des circonstances propres à chaque pays.
- ➔ Lors de la première phase, les stratégies REDD-plus seront élaborées au niveau national.
- ➔ Lors de la deuxième phase, des politiques et des mesures habilitantes seront mises en place pour permettre l'application de la REDD-plus et encourager l'augmentation des investissements.
- ➔ Lors de la troisième phase, des mécanismes basés sur le marché et sur les fonds verseront des paiements liés aux résultats pour la réduction des émissions et l'amélioration des stocks de carbone qui seront soumis à vérification par tierce partie.

* The Forests Dialogue est un dialogue international et pluriacteurs ainsi qu'une plate-forme où les leaders recherchent collectivement des solutions aux problèmes relatifs à la gestion durable et à la conservation des forêts.

TFD STEERING COMMITTEE 2009

George Asher
Lake Taupo Forest Trust –
New Zealand

Marcus Colchester
Forest Peoples Programme

Minnie Degawan
International Alliance of
Indigenous and Tribal Peoples
of the Tropical Forests

Gerhard Dieterle
The World Bank

Peter Gardiner
Mondi

James Griffiths, TFD Co-Leader
World Business Council for
Sustainable Development

Jack Hurd
The Nature Conservancy

Peter Kanowski
Australian National University

Matti Karjula
Stora Enso

Mikhail Karpachevskiy
Biodiversity Conservation Center –
Russia

Lars Laestadius
World Resources Institute

Stewart Maginnis, TFD Co-Leader
World Conservation Union (IUCN)

James Mayers
International Institute for
Environment and Development
(IIED)

Colin McKenzie
Global Forest Partners

Cassie Phillips
Weyerhaeuser Company

Bob Ramsay
Building and Woodworkers
International

Carlos Roxo
Aracruz Celulose

Antti Sahi
Confederation of European
Private Forest Owners

Liz Sandler
American Forest Foundation

Roberto Smeraldi
Amigos da Terra – Amazonia
Brasileira

Ken Strassner
Kimberly-Clark

Rod Taylor
WWF International

Justin Ward
Conservation International

Emmanuel Ze Meka
International Tropical
Timber Organization

Gary Dunning
Executive Director
The Forests Dialogue

ARCHITECTURE FINANCIÈRE

- ➔ Le portefeuille financier de la REDD-plus doit avoir recours de manière optimale et coordonnée à la fois aux marchés et aux fonds ainsi qu'à d'autres sources de financement.
- ➔ Les investissements initiaux nécessaires aux deux premières phases devront être apportés par une vaste coalition d'institutions publiques et privées.
- ➔ Pour qu'il y ait des flux financiers fiables et à long terme, il faut que les pays, aussi bien développés qu'en développement, prennent des engagements fermes. Les pays développés doivent soutenir des arrangements financiers à long terme qui diffèrent des modèles habituels de transferts financiers nord-sud. Les pays en développement doivent s'engager à procéder à des changements politiques et institutionnels qui transformeront les dynamiques d'occupation des sols, la gouvernance des forêts et le flux de ressources vers les populations autochtones et les communautés locales.
- ➔ Le financement de la REDD-plus doit s'additionner aux fonds habituels de l'aide publique au développement.

MESURE, COMMUNICATION ET VÉRIFICATION, ET GARANTIE FINANCIÈRE

- ➔ Le financement de la REDD-plus doit reposer sur une mise en œuvre fondée sur les résultats, y compris les résultats basés sur des indicateurs supplétifs dans la deuxième phase, avec des garde-fous pertinents pour toutes les phases.
- ➔ Pour toutes les phases, les résultats des activités REDD-plus doivent tenir compte des indicateurs sociaux, environnementaux et financiers en plus de l'évaluation des changements observés dans les stocks de carbone.
- ➔ Le concept de consentement préalable en connaissance de cause est un droit des peuples autochtones. C'est aussi un processus consultatif et une exigence applicable à d'autres acteurs tels que les communautés locales et les propriétaires de forêts.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

- ➔ Il convient de créer un organe de surveillance de la REDD-plus doté de responsabilités techniques, financières et administratives, placé sous l'égide de la Conférence des Parties à la CCNUCC, et dont la composition serait représentative des régions de l'ONU avec la structure des neuf groupes majeurs de l'ECOSOC.
- ➔ Les mécanismes REDD-plus doivent s'appuyer sur l'expérience acquise sur le marché volontaire du carbone actuel, notamment pour ce qui concerne la comptabilité du carbone et les normes et certifications crédibles.
- ➔ Au niveau national, les dispositions de la REDD-plus devraient avoir recours aux règlements et structures gouvernementaux existants et capitaliser sur les mesures existantes et les mécanismes de vérification indépendante par tierce partie tels que les systèmes de certification des forêts.
- ➔ Des normes doivent être établies pour les codes des impôts et la comptabilité financière relatifs aux transactions et aux investissements carbone; elles doivent être conformes aux pratiques et institutions existantes. Lorsque les pratiques et institutions existantes sont inadéquates, de nouveaux mécanismes doivent être créés.
- ➔ Les structures de gouvernance de la REDD-plus, tant au niveau national qu'international, doivent comprendre des mécanismes indépendants de règlement des plaintes et griefs.
- ➔ Lors de l'élaboration et de la promotion de la REDD-plus, des efforts doivent être déployés pour utiliser les instruments existants fondés sur les forêts et renforcer la coordination et la collaboration entre ces instruments.